

CONSTITUTION DE DOSSIER

Le non salarié qui demande l'affiliation et l'immatriculation au régime de sécurité sociale des personnes exerçant une activité professionnelle non-salariées, doit produire :

1. Extrait de naissance.

Ce document n'est plus exigé à compter du 1^{er} novembre 2015, cf. décret exécutif n° 15-204 du 27 juillet 2015 dispensant le citoyen de la présentation des documents d'état civil contenus dans le registre national automatisé de l'état civil.

2. Fiche familiale d'état civil

Commerçant :

- ❖ Copie du registre de commerce (personne physique).
- ❖ Copie du registre de commerce de la société (personne morale) accompagnée d'une copie du statut, ainsi que toute modification apportée au statut de création.
- ❖ Copie de l'agrément ou de l'autorisation délivrée par les administrations compétentes.

Profession libérale :

- ❖ Copie de l'agrément.

Artisan :

- ❖ Copie de la carte professionnelle d'artisan pour la personne physique.
- ❖ Copie de l'extrait du registre de l'artisanat et des métiers pour les coopératives et les entreprises artisanales du secteur privé.

Agriculteur :

- ❖ Copie de la carte d'agriculteur
- ❖ Copie de la carte d'éleveur.

Patron de pêche :

- ❖ Copie du fascicule ou registre de commerce pour les patrons- pêcheurs.

Transporteurs

- ❖ Une copie du permis de place pour les taxieurs.
- ❖ Une copie de l'autorisation de la Direction de Transport de wilaya.
- ❖ Ou une copie du registre de commerce.